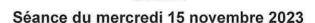
MAIRIE DE FELLERING

Liste des délibérations du Conseil Municipal





Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

19

Conseillers en fonction :

18

Conseillers présents :

12

Conseillers absents:

6

Sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire.

Convocation légale du 10 novembre 2023.

Étaient présents à l'ouverture de la séance (19h45), tous les conseillers municipaux sauf :

- Monsieur Aurélien FLUHR, excusé ;

- Madame Arlette LUTTENBACHER, procuration à Nadine SPETZ;

- Monsieur Olivier SARDINI, excusé ;

- Monsieur Franck SCHUBERT, excusé;

- Monsieur Roger SPERISSEN, procuration à Daniel MOSER;

- Madame Esther SZTAJNERT, excusée.

Présents: 12 Pouvoirs: 2 Votants: 14

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

 Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

 Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2023, du 23 octobre 2023 et du 30 octobre 2023

 Culte : projet de fusion des paroisses protestantes réformées de Thann et de Fellering

 École : demande de subvention dans le cadre de l'organisation d'une semaine de ski alpin

6. Forêt : Arrêté de Protection de Biotope (APB) Drumont - Tête de Fellering

 Locaux communaux : signature d'une convention de mise à disposition de la salle Alsatia à l'association « Collectif des Possibles »

 Sécurité : recouvrement des frais de secours sur les domaines skiables alpin et nordique du Markstein et du Grand Ballon pour la saison 2023/2024

9. Divers et communication

 a. Intercommunalité : présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Absence d'auditeur.

NS/AM/NB

N° 4. CULTE : PROJET DE FUSION DES PAROISSES PROTESTANTES RÉFORMÉES DE THANN ET DE FELLERING

Délibération n°2023/95 - Approuvée

N° 5. ÉCOLE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE SEMAINE DE SKI ALPIN

Délibération n°2023/96 - Approuvée

N° 6. FORET: ARRETÉ DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB) DRUMONT - TETE DE FELLERING

Délibération n°2023/97 - Rejetée

N° 7. LOCAUX COMMUNAUX : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE ALSATIA À L'ASSOCIATION « COLLECTIF DES POSSIBLES »

Délibération n°2023/98 - Approuvée

N° 8. SÉCURITÉ : RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LES DOMAINES SKIABLES ALPIN ET NORDIQUE DU MARKSTEIN ET DU GRAND BALLON POUR LA SAISON 2023/2024

Délibération n°2023/99 - Approuvée

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21h45.

Le Maire,

Nadine SPETZ

Affiché en mairie de Fellering le 16 novembre 2023

Page 2/2